

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016

PROCÈS VERBAL – MERCREDI 23 MARS 2017



Le jeudi 23/03/2017 à 19 heures, les membres et adhérents de l'Associu I Baroni se sont réunis dans leurs locaux du 13 rue Général Leclerc à Portivechju en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'emargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée générale a été présidée par M. ROBIN Ghjacumu Antonu, président de l'association, assisté d'un secrétaire de séance, Mlle ORSATTI Justine.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article en vigueur dans les statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral ;
- Rapport financier ;
- Rapport d'activités ;
- Approbation du budget et affectation du résultat ;
- Vote du budget prévisionnel ;
- Élection du comité directeur.
- Élection du bureau au poste de Vice Président ;
- Obligation statutaires et renouvellement et régularisation des adhésions pour 2017 ;

Les documents s'y rapportant déposés au préalable sur le bureau de l'assemblée, il a été fait lecture des différents rapports : M. ROBIN Ghjacumu Antonu pour le rapport d'activités, le rapport moral et pour finir le rapport financier.

A l'issue du débat entre les membres qui a permis la mise en valeur et la reconnaissance du travail effectué, en conformité avec les attentes placées et dans le bon respect de la transparence nécessaire au bon fonctionnement de l'association, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- **Rapport d'activités 2016 et Programme d'activité 2017** : l'Assemblée Générale adopte la délibération du bureau à l'unanimité et lui donne quitus de sa gestion ;
- **Rapport financier 2016**: l'Assemblée Générale adopte la délibération du bureau à l'unanimité et lui donne quitus de sa gestion ;
- **Rapport moral 2016** : l'Assemblée Générale adopte la délibération du bureau à l'unanimité et lui donne quitus de sa gestion ;
- **Approbation du budget prévisionnel 2017** : cette résolution est adoptée à l'unanimité;
- **Élection des membres du conseil d'administration**, appelé « comité directeur ». Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Il rappelle que conformément à l'article 12 des statuts, le conseil d'administration est composée de 3 membres au minimum et 25 membres au maximum, élus par l'assemblée générale au scrutin majoritaire. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres du comité directeur. Le vote s'est exprimé comme suit avec l'élection pour trois ans de :

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| ✦ AUDARD Stéphane, | ✦ DUFOSSÉ Adrien, |
| ✦ BARTOLI François Pierre, | ✦ EL KADAOUI Assen, |
| ✦ BERETTI Emmanuelle, | ✦ ETTORI Aurore, |
| ✦ CUCCHI Chjara, | ✦ GAMBINI Vincent, |
| ✦ DE LIPOWSKI Jean Mathieu, | ✦ LANDRON Fabien, |
| ✦ DOMINICI Pierre, | ✦ MARIANI Batti, |

- ✦ NICOLAI François Marie,
- ✦ ORSATTI Justine,
- ✦ PIETRI Elsa,
- ✦ PRIETTO Matthieu

- ✦ ROBIN Ghjacumu Antonu,
- ✦ SAULI Mariana,
- ✦ SERRA Jean Christophe,
- ✦ STROMBONI Vincent.

- **Élection du bureau** : Démission de la vice présidence : pour des raisons personnelles, le président enregistre la démission de Mlle ETTORI Aurore (vice-présidente) laquelle souhaite néanmoins rester membre du comité directeur l'association ;
- Vote et renouvellement de la vice-présidence : le président enregistre la candidature de M. BARTOLI François Pierre au poste de vice-président. Après entendu l'exposé de ses motivations et après avoir soumis le vote à l'assemblée, la candidature a été approuvée à l'unanimité ;
- **Renouvellement des cotisations pour 2017** : le montant annuel reste inchangé pour les membres adhérents, il s'élève donc à 10 euros. Adoption à l'unanimité. Pour les membres bienfaiteurs, le montant de la cotisation pour 2017 s'élève à 20 euros. Adoption à l'unanimité.
- **Projets nouveaux pour 2017** : création d'un centre d'apprentissage de la langue corse en immersion au sein du café culturel et associatif l'Arghja. Adoption à l'unanimité du projet d'aménagement (réalisé par le cabinet Orma Architettura) et le plan de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

A Porto-Vecchio, le 23/03/2017.